

FONDS DENOMME « ECOFI INSTITUTIONNEL HABITAT »  
Code ISIN : FR0012473924

**Objet : élargissement de l'univers d'investissement du fonds « ECOFI INSTITUTIONNEL HABITAT »**

Paris, le 20 novembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de porteurs de parts du fonds dénommé « ECOFI INSTITUTIONNEL HABITAT » (ci-après le « **Fonds** »), nous avons l'honneur de vous informer de l'élargissement de son univers d'investissement.

### 1. Description succincte de l'opération

Pour rappel, les investissements réalisés par votre Fonds prennent essentiellement la forme (i) de titres de créance non admis à la négociation sur un marché réglementé ou organisé, non notés par des agences de notation externes et émis par des organismes HLM de droit privé ou public pour des maturités à l'acquisition généralement comprises entre douze (12) et vingt-quatre (24) mois ou pouvant être inférieures à douze (12) mois, (ii) d'instruments financiers du Groupe Crédit Coopératif (e.g. certificats de dépôt) et (iii) d'opérations de gré à gré d'acquisitions ou cessions temporaires de titres, conclues avec le Crédit Coopératif agissant en contrepartie pour éventuellement 100% de l'actif.

Pour tenir compte des évolutions du marché et servir au mieux vos intérêts, ECOFI INVESTISSEMENTS, société de gestion de votre Fonds, a décidé de faire évoluer la stratégie de votre Fonds en élargissant son univers d'investissement :

- (i) aux titres de créance émis par des organismes HLM de droit privé ou public notés par des agences de notation externes ayant des maturités à l'acquisition généralement comprises entre douze (12) et vingt-quatre (24) mois ou pouvant être inférieures à douze (12) mois ;
- (ii) aux titres de créance négociables à court terme (NEUCP, ECP,...) émis par des organismes HLM de droit privé ou public dans la limite de 20% maximum de l'actif net de votre Fonds.

Cette modification entrera en vigueur à compter du **29 novembre 2019**.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur le profil de risque et de rendement de votre Fonds.

Si vous en acceptez les termes, cette modification n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais selon les modalités prévues dans le prospectus.

### 2. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du prospectus tel que modifié pour tenir compte du changement précité.

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques de votre Fonds seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**ECOFI INVESTISSEMENTS** - Service Clients  
22 rue Joubert - 75009 PARIS  
Tél: 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à ECOFI INVESTISSEMENTS et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



**Pierre VALENTIN**  
Président du Directoire